

Le dossier électronique du patient (DEP)

Informations sur ma santé : Je les trouve quand je veux où je veux.



DEP
dossier électronique
du patient

- 1. Le DEP, c'est quoi ?**
- 2. Qui peut lire mes documents ?**
- 3. Où sont mes documents ?**
- 4. Mon DEP est-il protégé ?**
- 5. Plus d'informations**



1.

Le DEP, c'est quoi ?

DEP, ça veut dire :

Dossier Electronique du Patient.

C'est très long. Alors, on dit **DEP**.

Le DEP, c'est comme un dossier de bureau.

Dans un dossier, il y a des documents.

Mon DEP contient des documents sur ma **santé**.

Par exemple :

- une copie de mon carnet de vaccination
- la liste de mes médicaments

Différents médecins enregistrent les documents dans mon DEP.

Par exemple mon médecin de famille.

D'autres professionnels de la santé peuvent enregistrer des documents.

Par exemple : ma thérapeute.

Les documents dans mon DEP ne sont **pas** sur papier. Ils sont **électroniques**.

Ça veut dire :

les documents sont

enregistrés sur un **ordinateur**.

Je peux regarder les documents avec internet **quand je veux** et **où je veux**.

Par exemple :

- sur mon ordinateur
- sur mon téléphone portable

Je peux enregistrer **moi-même** des documents dans mon DEP.

Par exemple :

- une ordonnance pour mes lunettes
- un certificat médical

Dans mon DEP, je trouve facilement toutes les informations importantes sur ma santé.

Le DEP est **facultatif**.

Ça veut dire :

je décide **moi-même** si

je veux avoir un DEP ou non.

2. Qui peut lire mes documents ?

Les documents de mon DEP sont **à moi**.
Mais je peux **partager** les documents
avec un professionnel de la santé.

Par exemple

- avec mon médecin de famille
- avec mon pharmacien
- avec ma thérapeute

Alors, ces personnes peuvent lire
mes documents.

Je peux aussi partager une **partie**
des documents.

Je peux décider pour **chaque** document
avec qui je partage.

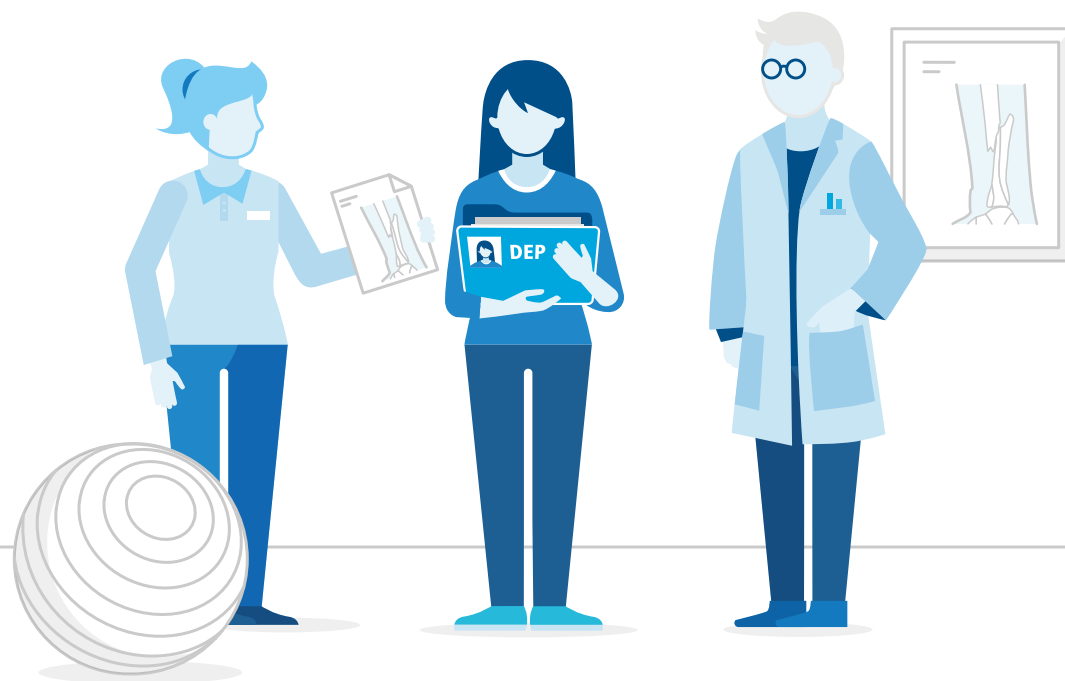
Je peux organiser mon DEP **moi-même**.

Ou peut-être j'ai besoin d'aide.

Alors une autre personne peut le faire pour moi.

Par exemple :

- mon curateur ou ma curatrice
- mon médecin



3.

Où sont mes documents ?

Les documents électroniques de mon DEP sont enregistrés chez un **fournisseur**.

Un fournisseur, c'est comme une entreprise.

On commande les DEP chez lui.

Je peux choisir **moi-même** mon fournisseur.

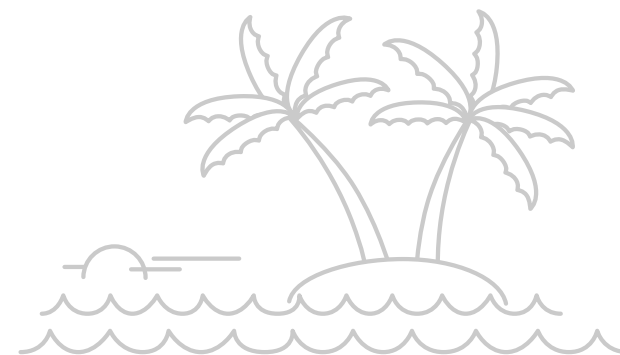
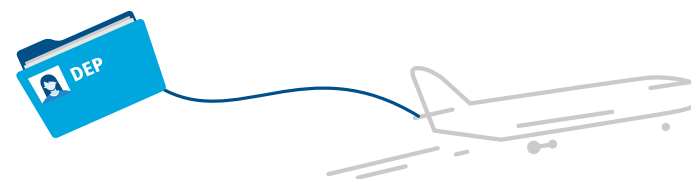
Je peux regarder mes documents sur des **appareils différents**. Par exemple :

- sur mon ordinateur
- sur mon Smartphone avec internet

Et si je perds mon Smartphone ?

Mes documents restent enregistrés chez mon fournisseur.

Comme ça, je peux les retrouver facilement sur mon nouveau téléphone.



4.

Mon DEP est-il protégé ?

Les documents dans mon DEP sont **protégés**.

Il y a **une loi** pour ça. La loi dit :

Les fournisseurs doivent **protéger** les **données** dans le DEP.

Les données, c'est par exemple :

- les informations personnelles
comme mon nom ou mon adresse
- les documents dans le DEP

Personne ne peut voir les données dans mon DEP **sans** mon autorisation.

Je peux toujours contrôler :

- qui a enregistré mon document ?
- qui a regardé mon document ?

Je choisis moi-même un fournisseur pour mon DEP.

Je choisis un fournisseur **certifié**.

Certifié, ça veut dire :

- Le fournisseur a passé un test de contrôle.
- Le fournisseur respecte les règles de sécurité.
- Alors je peux faire confiance au fournisseur.

Les fournisseurs certifiés ont ce **signe** :



5.

Plus d'informations

Je trouve plus d'informations sur le DEP
sur ce site :

www.dossierpatient.ch



Texte: eHealth Suisse
Traduction en langage simplifié, niveau A2
Pro Infirmis, bureau Langage simplifié

ehealthsuisse

Kompetenz- und Koordinationsstelle
von Bund und Kantonen

Centre de compétences et de coordination
de la Confédération et des cantons

Centro di competenza e di coordinamento
di Confederazione e Cantoni



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Konferenz der kantonalen Gesundheits-
direktorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali della sanità